Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 28 Dhoulhajja 1443
27 Juillet 2022

N° 88

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1609**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1611**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1613**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1613**
Avis aux créanciers..... **1615**
Convocations
Sociétés anonymes **1616**
Autres sociétés **1618**
Divers
Avis au public..... **1619**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

COMPTOIR GENERAL D'IMPRESSION ET DE TRAITEMENT DES EMBALLAGES LEGERS

«C O G I T E L»

SA au capital de 13 400 000 de dinars

Route de Tunis Km 15 - Sidi Salah - Sfax

M.F : N°036826E/A/M/000

Identifiant unique : 36826 E

Il ressort du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire 10 mai 2022 enregistré à la recette des finances de Sakiet Ezzit le 10 juin 2022 sous le numéro 22801623 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises de Sfax que les actionnaires ont décidé ce qui suit :

- Approbation des comptes de l'exercice 2021;

- La nomination pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024 en tant qu'administrateurs de la société :

- Mme Nadia Zeghal Marrakchi,

- Mme Lilia Zeghal,

- Le renouvellement du mandat de M Moncef Abdennadher, en tant que commissaire aux comptes de la société pour une durée de 3 ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Il ressort du procès-verbal du Conseil d'Administration au 4 Août 2020, enregistré à la recette des finances de Sakiet Ezzit le 9 octobre 2020 sous le numéro 20801585 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises de Sfax, que les administrateurs ont décidé de nommer Monsieur Mohamed El Hadi Zeghal Président du conseil d'administration, et Madame Nadia Zeghal épouse Marrakchi Directeur Général pour la durée de leur mandat au conseil d'administration, et leur ont donné les pouvoirs nécessaires de leurs fonctions.

2022X00927SANB2

Nomination d'un nouvel Administrateur Indépendant

ARAB BANKING CORPORATION - TUNISIE

Société anonyme

Au capital social de soixante huit millions de dinars tunisiens (68.000,000 TND)

Siège social : Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac 1053 A.B.C BULDING

Registre national des entreprises : 0577975B

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire n°2/2022 du 7 juillet 2022, enregistré auprès de la recette des finances du Lac, Tunis en date du 11 juillet 2022, sous le n°22705481 et quittance n°M078984, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 13 juillet 2022 sous le dossier n°202253572, il a été décidé de nommer Monsieur Mondher Bellalah en tant que Membre Indépendant au sein du Conseil d'Administration de Bank ABC Tunisie; et ce, pour une période de trois (03) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2024.

2022401883SANB2

SOCIETE LE MOTEUR DIESEL

Société anonyme

Au capital de 4.200.000 dinars

Siège social : 1 Avenue de Paris Mégrine

MF : N° 0000881 V

N° d'affiliation à la CNSS : 488131-13

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2022 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 16 Mai 2022 sous le n°22702539 Q.N°M048946 et dont un exemplaire a été déposé à l'RNE, le 20 Juillet 2022 dossier n°202256041, l'assemblée a décidé le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Mr Mohamed Frikha pour les exercices 2022-2023 et 2024.

2022401893SANB2

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS (SA)

Route de la Corniche Bizerte

RC : 198631996

M.F : 07046WAM

CNSS : 45230-28

1- Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire du 18 Juin 2022, enregistré à la recette des Finances de Bizerte le 22 Juin 2022, enreg. n°22702717 quittance n°M051642, l'assemblée générale a :

a) Nommé pour une période de 3 ans les administrateurs suivants :

- Monsieur Tarek Bel Kahia

- Madame Sarra Bel Kahia

- Sté d'Investissement de la Corniche Bizerte

b) Nommé Ways To Progess commissaire aux comptes, pour une période de 3 ans.

2- Il appert du PV de la réunion du conseil d'administration du 18 Juin 2022, enregistré à la recette des Finances de Bizerte le 22 Juin 2022, enreg. n°22702715 quittance n°M051631 que :

Monsieur Tarek Belkahia a été nommé Président Directeur Général de la Société de Développement et de Promotion des Investissements pour la durée de son mandat d'administrateur et lui a délégué tous les pouvoirs qu'il détient des statuts de la Société.

Deux copies des procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire et du conseil d'administration ont été déposées au Registre National des Entreprises le 18/7/2022 sous le n°202254013.

2022401903SANB2

SOCIETE D'INVESTISSEMENT DE LA CORNICHE BIZERTE (SA)

Route de la Corniche Bizerte

RC : 198581996

M.F : 040590HAM

1- Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire du 18 Juin 2022 enregistré à la recette des Finances de Bizerte le 22 juin 2022 enreg. n°22702717 quittance n°M051642 l'assemblée générale a :

a) Nommé pour une période de 3 ans les administrateurs suivants :

- Monsieur Tarek Bel Kahia

- Sté de Développement et de Promotion des Investissements Sté de Promotion des Résidences Touristiques

b) Nommé Ways To Progress commissaire aux comptes pour une période de 3 ans

2- Il appert du PV de la réunion du conseil d'administration du 18 juin 2022, enregistré à la recette des Finances de Bizerte le 22 juin 2022, enreg. n°22702714 quittance n°M051619 que :

Monsieur Tarek Belkahia a été nommé Président Directeur Général de la Société d'Investissement de la Corniche Bizerte pour la durée de son mandat d'administrateur et lui a délégué tous les pouvoirs qu'il détient des statuts de la Société.

Deux copies des procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire et du conseil d'administration ont été déposées au Registre National des Entreprises le 18/7/2022 sous le n°202254337.

2022401904SANB2

SOCIETE DE PROMOTION DES RESIDENCES TOURISTIQUE (SA)

19, rue Dr Conseil Tunis

RC : B1114851996

M.F : 014378GAM

CNSS : 088081-05

1- Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire du 18 Juin 2022, enregistré à la recette des Finances Cité Mahrajène Tunis le 23 juin 2022, enreg. n°22803664 quittance n°58553 l'assemblée générale a :

a) Nommé pour une période de 3 ans les administrateurs suivants :

- Monsieur Tarek Bel Kahia

- Mme Sarra Bel kahia

- SODEPRI

- Sté d'Investissement de la corniche Bizerte

- SFBT

- BFT

b) Nommé Ways To Progress commissaire aux comptes, pour une période de 3 ans.

2- Il appert du PV de la réunion du conseil d'administration du 18 Juin 2022, enregistré à la recette des Finances Cité Mahrajéne Tunis le 23 juin 2022, enreg. N°22803665 quittance n°58554 que : Monsieur Tarek Belkahia a été nommé Président Directeur Général de la Société de Promotion des Résidences Touristiques pour la durée de son mandat d'administrateur et lui a délégué tous les pouvoirs qu'il détient des statuts de la Société.

Deux copies des procès-verbaux de l'assemblée générale ordinaire et du conseil d'administration ont été déposées au Registre National des Entreprises le 18 juillet 2022 sous le n°202254335.

2022401905SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE LOUNGE SOUKRA CITY

S.A.R.L au capital de 1.000 dinars

Siège social : C01 Résidence Soukra City Avenue Habib Bourguiba 2036 La Soukra

Matricule fiscal : 1771555D/P/M/000

Registre de commerce : 1771555D

Suivant PV d'assemblée générale tenue en date du 14 avril 2022, enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 19/4/2022, enregistrement n°22703116 quittance n°52277, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 12/5/2022, il a été décidé de nommé Monsieur Belhassen El-Mekki CIN n°08308651 en qualité de gérant de la STE Lounge Soukra City.

2022R01876SRLB2

Nomination du Cogérant

GENERAL CONFORT ELECTRO NABLI

SARL au capital de 2.000.000,000 dinars

Siège social : Rue Ibn Maja zone industrielle Saint-Gobain Mégrine - Ben Arous

Matricule fiscal : 0017719W

Suivant le P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 7/7/2022 enregistré à la recette des finances de Mégrine Ben Arous le 14/7/2022, Quittance n°1058260, Enregistrement n°22703088, et publié le 15/7/2022 au centre de registre national des entreprises d'Ariana sous Quittance n°202254514, dont deux exemplaires ont été déposés à la recette des finances de Mégrine. L'Assemblée Générale des associés décide de nommer Monsieur Fakher Nabli, Tunisien, titulaire de la C.I.N n°08335155, délivrée à Tunis le 30/4/2013, Cogérant de la société Général Confort Electro Nabli pour une période de 3 ans renouvelable qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice clos le 31/12/2024.

2022401882SRLB2

SOCIETE NORD-SUD SERVICES

SARL au capital de 450.000 dinars

Siège social : 58, Rue Ibn Khaldoun Tunis

MF : 513505 Y

Affiliation CNSS N° : 23707406

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 Juin 2022 enregistré à la Recette des Finances Av. de la gare le 12 Juillet 2022 sous le n°22703903 quittance n°049784 et dont un exemplaire a été déposé à l'RNE, le 20 Juillet 2022 sous le n°202256026 les associés ont décidé :

- La reconduction des nominations de Mrs Mohamed Abdelmlak 1er gérant de la société et Aden Ben Abdelaziz Landolsi 2ème gérant de la Société pour une période de trois ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de 2024.

- Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Mr Mohamed Frikha pour 3 ans.

2022401892SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé de signature légalisée par les deux parties le 30/6/2022 et enregistré à la Recette des Finances à Zaghouan le 6/7/2022 sous le n°22202495 Quittance n°97235.

Mr Raouf Ben Mahmoud Bellah, titulaire de la CIN n°06353696 délivrée à Tunis le 5/12/2019 représentant légal de la Société des épices et salés Société unipersonnelle à responsabilité limitée, dont le Registre de commerce : 201928713 et matricule fiscal 1621467/W, a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments matériels et moraux consistant en la vente des épices, dont l'exploitation située à l'Avenue de la Terre Zaghouan, sous le nom commercial "Epices de Nabeul" à Mme Zohra bent Jilani Mabrouk, titulaire de la CIN n°00896854 délivrée à Tunis le 28/5/1998.

La réception des oppositions se fera dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Publier au journal Echourouk du 21/7/2022.

2022T00827FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 24/12/2021 par Refka Trabelsi et par Zouhair Ben Gorbal le 30/3/2022 et enregistré à la recette des finances d'Hammam-Lif en date du 6/6/2022 sous le n°22201407 quittance n° M040681, Monsieur Zouhair Ben Younes Ben Gorbal, titulaire de la C.I.N : 00174204 délivrée le 10/10/1997 à Tunis. Vend et cède à Madame Refka bent al Mokhtar Trabelsi, titulaire de la C.I.N. : 07137341 délivrée le 22/9/2004 à Tunis, tout le fonds de commerce situé au 24 rue Ali Chehimi Hammam-lif gouvernorat de Ben Arous, exploité comme commerce habillement prêt à porter en détail. Les oppositions devront être notifiées chez l'acheteur à l'adresse sus mentionnée et ce dans un délai de vingt jours (20 jours) à compter de la date de publication du présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk en date du 21 juillet 2022.

2022T00829FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 15/6/2022 et 6/7/2022 enregistré à la recette des finances de Bir El Qassaa Ben Arous le 14 juillet 2022 (Reçu n°M05457 enregistrement n°22200056). Monsieur Brahim Ben Khaled Djebbi (C.I.N n°07148468) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame NASSIRA Bent Mohamed Ben Ahmed Laabidi (C.I.N n°08021889) exploité» Fruits -Secs «Sise 13 Rue Zaghouan El Mourouj 1 avec ses éléments corporels et incorporels registre de commerce numéro (1559910/N).

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur domicilié cité Zayatine Mourouj 3 Ben Arous, dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Al Chourouk daté du 19/7/2022.

2022T00830FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Carthage le 7/6/2022 quittance n°M065882, enregistrement 22201159. Mr Mohamed Malek Mekni par procuration de Mr Mohamed Lotfi Mekni a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que cafeteria sis au local rez-de-chaussée n°56 Avenue 13 Août Yasminette Carthage Birssa à Mr Ousama Ben Taher Ouni.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'avocat Mouadh Ben Zayed à l'adresse de son bureau sis au 22 rue Ibrahim Aghlab Menzah 4 Tunis dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk le 15/7/2022.

2022R01875FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 01/7/2022 enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 4/7/2022 quittance n°MO44793, n° d'enregistrement 22201193, Mr. Ezzeddine Slimane (C.I.N n°06784857) a vendu à Mr. Ammar Hmadi (C.I.N n°02085465) la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bourguiba à Ksar Hellal exploité sous forme d'un café de première catégorie sous le nom commercial «café Jawhara», et ce moyennant le prix de soixante sept milles dinars.

Les oppositions seront reçues chez Maître Mohammed Habib Mahjoub dont le cabinet est sis à l'avenue Habib Bourguiba Ksar Hellal dans les vingt jours qui suivent la publication au JORT. Une publication est faite à Echourouk le 12/7/2022.

2022S00853FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 21/6/2022 enregistré à la recette des finances avenue Farhat Hached Msaken en date du 29/6/2022 quittance numéro M078811 et numéro d'enregistrement 22201997.

Mr Adel Ben Bechir Ben Mohamed Ben Abdejlil a vendu à la société jiran trading Sarl identifient unique 1693287Q représentée par son gérant Hamza Ben Salem Ben Rabeh Jemii, la totalité du fonds de commerce sis à la route de Monastir Msaken gouvernorat de Sousse.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'avocat Wajdi Zairi sis à la rue Victor Hugo immeuble Zrouga Trocadéro Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 21/7/2022.

2022S00855FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, rédigé par Habiba Rezgui avocate à Sousse, dont le bureau est situé au 47 Rue de la République Sousse, en date du 13/6/2022, enregistré à la recette des finances Hammam Sousse le 29/6/2022 sous n°22203464, quittance n°M072898 , Mr. Ghazi Hrizi, titulaire de la CIN n°09320042, 109 rue Sétif Hammam Sousse 4011, a vendu et cédé à Mme Oumaima Jaouadi, titulaire de la CIN n°12813705, quartier El Menazeh Kalaa Seghéra, la totalité du fonds de commerce du local destiné Commerce des produits alimentaires (MF : 1383764/Z- RC : A09902022) sis à la Rue de la Liberté Hammam Sousse 4011. Les oppositions se font au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 20/7/2022.

2022S00856FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Bureau du Maître Mongi Dziri

Avocat à la cour de cassation

28 rue Alexandre Dumas Bab Bhar Sfax

Par un acte sous seing privé, du 26 et 28 mai et 01/6/2022 enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Sfax sous le numéro 22203214 du 15/7/2022, Monsieur Ahmed Ben Halima, a vendu à madame Samira Whichi et Sofiene Walha le fonds de commerce de café le quareum sis à rue manzel Chaker km 4 Sfax.

Le prix de la vente a été consigné entre les mains de Mahdi Cherfeddine, les oppositions au paiement du prix, seront faites dans le délai entre ses mains, à son domicile sis à l'avenue Chaker rue n°2 maison 6 Elain Sfax.

Cette vente a été publiée au Journal Essabah du 19/7/2022.

2022X00926FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tozeur le 11/7/2022 sous le numéro d'enregistrement 22201407 quittance M023520.

Yahya Elaabidiya vend et cède à Zayneb Barri tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et matériels sis à rue 04 août 1990 prés le cabinet de Docteur Ben Massoud à Tozeur.

Toutes les oppositions doivent être faites auprès de Mr Yahya Elaabidiya à Tozeur dans un délai de 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 20/7/2022 référence n°IP222/6847.

2022401887FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Ariana - Tunis le 30 Mars 2022 quittance n°42697 enregistrement n°22202524 Mr. Khalil Ghabrich titulaire de la CIN 01821532 a vendu un fonds de commerce exploité à la vente des pièces de rechanges des voitures, sis au 3 Avenue Habib Bourguiba ex route de l'Union du Maghreb Arabe Soukra km 1 Ariana à Mr. Wassim El Fateh titulaire de la CIN 06418996.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 7 juillet 2022.

2022401890FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 7 et 8 Juillet 2022 enregistré à la recette des finances Rue El Jenna Ariana le 14/7/2022 reçu n° (87977) n° d'enregistrement (22205591), Mouna Trabelsi demeurante au 7 Rue El haouaria borj louzir Ariana titulaire de la CIN n°04790327 délivrée le 10/8/2016 a vendu à Faycel Cheieb demeurant au 4 Rue lieutenant Bjeoui Menzah 5 Ariana titulaire de la CIN n°00547147 délivrée le 9/9/2021 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis au 8 Rue de l'usine Charguia 2 Ariana comme restaurant et buvette.

Les oppositions doivent se faire auprès de l'acheteur Faycel Cheieb à son domicile sis à la Rue lieutenant Bjeoui n°4 Menzah 5 Ariana dans un délai de 20 jours commençant à courir à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal «Echourouk» paru le 21/7/2022

2022401894FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Mornag le 15 septembre 2017 sous le n° 17301600 quittance n°M039967, Mr. Mohamed el-aid Bouzidi a loué à Mr Ramzi Bouzidi la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels et qui consiste au restaurant «El Amel» sis à la rue Mongi Slim - Sabbelet Mornag.

Les oppositions sont reçues par le locataire dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux «El Chourouk» et «Le Quotidien» du 20 juillet 2022.

2022R01868FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

En vertu de l'acte S.S.Privé du 01/6/2022 rédigé à la main enregistré à la recette des finances Bab Souika le 15/6/2022 n° d'enregistrement 22301286, n° de quittance M045162.

M. Taher Ben Ali Debira a donné en gérance libre la totalité du F.C à M. Walid Ben Ali Ben Mansour Al-Raash avec tous ses éléments moraux et matériels représenté dans la boutique située à Rue Sanfaj n°34 Tunis, exploitée dans l'activité de commerce de tissus, prêt-à-porter et fournitures de couture pour une durée d'un an renouvelable du 01/6/2022 au 31/5/2023.

2022401884FCCC3

Résiliation de contrat gérance libre

Par acte SSP du 25/5/2022 enregistré à la recette des finances de Bab Souika le 9/6/2022 sous le n° d'enregistrement 22301239.

Quittance n°M043354 il a été décidé la résiliation du contrat de gérance libre du fonds de commerce exploité au 34 rue Essanfej à Tunis, entre Mr Taher Dbira et Sté Cashtex.

2022401885FCCC3

Location gérance

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen le 7-7-2022 sous le numéro 22302721 Dame Aida Arbi titulaire de la CIN n°00457590 a loué en gérance libre à Monsieur Imed Chaouali titulaire de la CIN n°07888050 le fonds de commerce exploité dans le local sis à la Rue Othman Ibn Afen n°1 Ettadhamen.

Le locataire acquiert à partir de cette date la qualité de commerçant et dégage le bailleur de toute responsabilité.

Le pèsent avis a été publié au journal Echourouk du 20-7-2022.

2022401888FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Amicale des Cadres et Agents de Bibliothèque de Tataouine

Siège : Bibliothèque Régionale de Tataouine - avenue Hédi Chaker 3200.

Objet : Amicale.

Objectifs :

- Réaliser des activités culturelles, sociales et récréatives

- Travailler pour prendre soin de la situation des personnes adhérentes

- Instaurer l'esprit de groupe parmi les participants

Président : Ayoub Tounakti

Trésorier : Nabil Bahbiss.

2022T00828APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière d'un immeuble non immatriculé

Après réduction de la mise à prix

Cabinet d'avocatie

Maître Boussoukaya et Associés S.P.A.R.L

Place du 14 Janvier Médenine

75 649 312/75 630 177

M.F : 1698918/W

cabinetmaîtreboussoukaya@gmail.com

bureau avocat@yahoo.fr

Créancier poursuivant :

Nabil Belhiba, de nationalité tunisienne, titulaire de la CIN n°03589606 délivrée à Tunis le 24/01/2018, travailleur, demeurant à Zarzis, ayant pour domicile élu l'étude de son avocat Maître Mohamed Messaoud Boussoukaya avocat auprès de la cour de cassation du cabinet d'avocatie Maître Boussoukaya et associés sis à la place du 14 Janvier Médenine.

Débiteur saisi :

- Fraj Ben Salah Jourallah, de nationalité tunisienne, titulaire de la CIN n°05765682 délivrée à Tunis le 9/11/2013, travailleur, demeurant à Ettabai délégation de Benguerdéne Médenine.

Avocat accomplissant les procédures de poursuite :

Maître Mohamed Messaoud Boussoukaya avocat auprès de la cour de cassation du cabinet d'avocatie Maître Boussoukaya et associés, sis à la Place du 14 Janvier, immeuble Korchid 4ème étage Médenine. Tél : 75 630 177 / 75 649 312.

Immeuble objet de la vente :

La totalité de l'immeuble sis à la région Ettabai délégation de Ben guerdane gouvernorat de Médenine consistant en une parcelle de terrain clôturée de quatre cotés et contenant un local à usage d'habitation composé d'un de rez-de-chaussée et d'un 1er étage en cours de construction.

Le rez-de-chaussée est construit en briques et couvert en hourdie, il contient une chambre, un salon, le sol étant couvert en carrelage, un couloir, une cuisine, 2 chambres, et une petite chambre.

Le 1er étage est construit en brique et couvert en hourdie et contient 3 chambres, un salon, une véranda, un hall, un couloir, une cuisine, deux salles de bains et un balcon. L'immeuble contient aussi au coté sud une chambre non couverte et au coté nord une chambre non couverte et une citerne (faskia), il est délimité :

Au sud : le reste du terrain de l'adversaire Fraj Ben Salah Jourallah sur une longueur de 64.30 m.

A l'est : voie publique goudronnée sur une longueur de 18.40 m.

Au nord : Jourallah sur une longueur de 64.65 m

A l'ouest : Jourallah sur une longueur de 22.80 m.

La surface totale du terrain est de 1328.18 m².

Mise à prix après la réduction de 40 pour cent :

Cent dix-sept mille cent soixante dinars trois cents quatre vingt millimes (117.160.380 d).

Lieu et date de l'adjudication :

Mercredi le vingt quatre Août deux mille vingt deux (24-8-2022) à 9 h et suivantes, devant la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine au Palais de Justice.

Conditions de visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble est possible chaque jour aux heures de service.

2022R01872VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE TUNISO-KOWEITENNE, S.A, en la personne de son Représentant légal, demeurant 10 Bis, Avenue Mohamed V, Tunis, Immatriculée au Registre Immatricule R N E n°000110F Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Madame Saïda Bent Mohamed Ben Ali JLEYLIA, Titulaire de la CIN n°06905156, demeurant à cité El Agba n°51 Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°83338 Monastir, située à Menzel Khir délégation Ouardanine, d'une superficie totale de 1726.00 m², consistant en une villa en cours de construction brut sous coffrage composée d'un rez-de-chaussée d'une superficie couverte de 302 m² et un sous-sol de 20 m².

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 17/8/2022 à partir de 9h.

Mise à prix :

Deux cents vingt neuf milles sept cents quarante dinars (229.740,000 D) après rabaissement de 40 % avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2022S00858VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Une vente aux enchères publiques aura lieu le mercredi 13/07/2022 à partir de 9h du matin au tribunal de première instance de Monastir :

Le poursuivant : Doria Abdelmoemene, demeurant à Zermadine.

Le débiteur saisi : Sami Ben Ammeur Cherif, demeurant à Zermadine.

L'avocat poursuivant : Maître Chokri Farjallah, avocat à la cour d'appel, demeurant à l'avenue Bechir Sfar Jemmel.

L'immeuble saisi : La moitié d'une maison ayant une surface totale de deux cent cinquante deux mètres carrés (252 m²) situé à l'avenue Hannibal à Zermadine.

La mise à prix : est de treize mille huit dinars après une réduction de 40% (13.008.000).

La visite de l'immeuble : aura lieu tous les jours de 10h à 16h.

Pour plus de renseignement, contactez le greffe du tribunal de première instance de Monastir où été déposé le cahier des charges ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant Chokri Farjallah, demeurant à l'avenue Bechir Sfar Jemmel.

2022S00859VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Sur saisie immobilière après réduction de 40 %

Cabinet Maître Amir Mahersi

Avocat à Sfax

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 15/8/2022 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Tataouine.

Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla 1er étage n°13 3000 Sfax.

Partie saisie : Hayet Makibli demeurant à rue Hédi Kawech n°7 Tataouine.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, route de tenyour km 6 cité ennozha avenue Farhat Hached Chihiya 3041 Sfax.

Propriété à vendre : la totalité de la propriété qui constitue un terrain constructible situé à Errsifa Bayech route de Chnenni Tataouine borné au nord par la route pavée Chnenni Tataouine en longueur de 36.40 mètres ; à l'est par la résidence de Ahmed Meddeb en longueur de 117 mètres; au sud par une montagne et un courant d'eau en longueur de 36.40 mètres; à l'ouest un terrain nue sur la propriété de Mohamed Gaja en longueur de 117 mètres. La propriété est d'une superficie totale de 4258.80 m² clôturé en briques de la part du nord et de l'ouest en hauteur de 2.80 mètres avec une porte principale en largeur de 8 mètres de la part du nord et de la même hauteur du clôture. Devant la propriété se trouve une chambre de concierge d'une largeur de 4 mètres et d'une longueur de 4.90 mètres et d'une superficie totale de 19.60 m².

Mise à prix : est fixée à cent soixante trois milles sept cents trente huit dinars 200 millimes (163.738.200) après réduction de 40 % et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés le jour de l'adjudication.

Visite de La propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de

renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Tataouine où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat.

2022X00935VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Qatar National Bank I.U W/014247 représentée par son président directeur général ayant son siège social à cité des Sciences Tunis.

Partie poursuivie : 1/ Sté Essil Rent Car. R.C : 1454752/P dont le siège social à l'Av Hédi Wali Hammamet Nabeul (débiteur principal).

2/ Houssam Ghanam résident à Cité Nadhour Hammamet (caution hypothécaire).

L'avocat poursuivant : Maître Imed Boussabat sis à 65 Av. Ali Belhouane Bab Souika Tunis ; MF : 1105647/X.

L'immeuble saisi : Toutes les parts indivises revenants à la parties saisie dans le titre foncier n°598769 Nabeul dénommé "Samia 86" qui constitue le 108.75 parts de la totalité 435 parts (108.75/435) qui est égal à 108.75/435 m². Il s'agit d'un 1er étage d'un immeuble situé à l'autoroute Hammamet Bir Bouragba constitué d'une véranda, une salle, 2 pièces, cuisine qui ouvre sur l'escalier qui donne à la terrasse et une salle d'eau.

- Hypothèque volontaire au profit de la BIAT de 10.000D

- Hypothèque volontaire au profit de la BIAT de 20.000D

- Hypothèque volontaire au profit du QNB de 290.374.244D

Mise à prix : 103.974.200D après réduction de 40 pour cent majorés des frais.

La date et lieu de vente : le lundi 15/8/2022 à 9h devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de 1ère instance de Grombalia.

Visite : Tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Imed Boussabat ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Grombalia où est déposé le cahier des charges.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné le 1/3 de la mise à prix à la caisse des dépôts et de consignations ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalables de Mr le gouverneur de la région.

Publiée au journal La Presse pour le 23/7/2022.

2022401908VEPA1

Avis aux créanciers

Faillite de la société Travaux Publics et Hydrauliques

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Siège social : Route de Gremda Km 0.5 Immeuble Olivia Sfax

Identifiant unique : 620545F/A/M/000

La chambre commerciale du tribunal de première instance de Sfax a rendu en date du 12/7/2022 sous le n° d'inscription 295 un jugement dont la teneur suivante :

- La déclaration en faillite de la société Travaux Publics et hydrauliques «STPH» domiciliée :

Route de Gremda Km 0.5 Immeuble OLIVIA, Sfax et la fixation de la date du 12/10/2020 comme date de cessation de son paiement.

- La nomination de Monsieur Hatem El Kharrat comme juge commissaire de la faillite;

- La nomination de l'Expert Comptable Monsieur Abdeljelil Bouchaala comme syndic de la dite faillite quia élu son siège à l'adresse suivante :

Route de Gremda km 0.5 Imm ASMA PALACE MEZANINE Sfax.

Tél : 74 404 617 - 98 411 940

A cet effet, le syndic de la faillite invite toute personne intéressée par cet avis de présenter ses dettes accompagnées des pièces justificatives à son adresse sus indiquée à compter de la publication du présent avis dans les quinze (15) jours conformément aux dispositions de l'article 531 de la loi n°2016-36 du 29/4/2016.

2022X00925VEPA2

Avis aux créanciers

Règlement judiciaire n°337

Société Point B

162, Avenue du Maghreb Arabi, 2036 Soukra - Ariana

RC : B303130412015

IU : 14006495 Y

MF : 000 MA1406495

CNSS : 59286194

Suivant décision du tribunal de première instance d'Ariana n°337 du 1 Juin 2022, il a été décidé ce qui suit :

- Le déclenchement de la procédure du règlement judiciaire en faveur de la société «Point B».

- La nomination de Madame Rahma Ferchichi en tant que juge commissaire et l'administrateur judiciaire Mr Mohsen Bouzid pour l'élaboration d'un plan de redressement.

Les créanciers de la société sont invités à déposer et inscrire leurs créances et de présenter tous les documents justificatifs au bureau de l'administrateur judiciaire Mr Mohsen Bouzid sis à la résidence saba Rue Youssef Rouissi B 19/20 Elmanar 2 Tunis, et ce dans un délai d'un mois à compter de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2022401886VEPA2

Avis aux créanciers

L'ouverture des procédures de distribution au tribunal de première instance de l'Ariana dans l'affaire n° 263, un certain nombre d'accueil selon les chapitres 468 et466 du journal des plaidoiries civiles et commerciales, et par une décision du juge de distribution du tribunal de première instance de l'Ariana le 30 décembre 2021, les procédures de distribution de l'argent assuré ont été inaugurées selon le numéro de récépissé R005560 de dépôt daté de 4 Juillet 2017 certificat d'assurance daté le 25 juin 2021 sous le n°15602 dans lequel la somme de vingt neuf mille trois cent dinars est incluse (29.300.000 d) selon la pétition de distribution présentée par Maître Ilhem Ben Smaya contre Mabrouk

Flissi et Essebti Raweissi et Kamel Jlassi concernés leur siège de communication dans leur cabinet d'avocate mentionné au 11 bis avenue moulezim Med Aziz tej Ariana 2080.

Par conséquent, tout créancier qui souhaite participer à la distribution de l'argent assuré doit présenter sa dette dans les trente jours suivant la publication au journal officiel, ou contacter par une lettre recommandée faute de quoi il perd son droit à cette participation la demande de partage sur les motifs de détail de la dette sur autrui, le cas échéant.

2022401891VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE IMMOBILERE INES DE TUNISIE

S.A au capital de 260 000

MF : 496480/A/M/000

5, Rue Ibn Sina El Menzah 6

Tél : 71 235 174

Les actionnaires de la société immobilière INES sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 17 août 2022 à 11h30 au siège de la société sise au 5, rue Ibn Sina El Menzah 6, pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Présentation et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice comptable 2021.

2. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2021 et quitus aux administrateurs.

3. Lecture et examen du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'activité de la société durant l'exercice 2021.

4. Affectation des résultats 2021.

5. Approbation des conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

6. Fixation des jetons de présence.

7. Pouvoir pour formalités légales.

8. Questions diverses.

2022T00833SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA SOCIETE TUNISIENNE D'ACCONAGE ET DE MANUTENTION STAM

Société anonyme

Au capital de 54.500.000 Dinars

Siège social : Avenue de la République - N°19 - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 0006110G

Les actionnaires de la Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention - STAM, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 7 septembre 2022 à partir de 10H au siège social de l'agence de La Goulette, sis au Boulevard de l'Environnement - La Goulette - 2060 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner sur le retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire;

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2020 concernant l'activité de la Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention;

3. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes de l'exercice 2020;

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020;

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020;

7. Fixation des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020;

8. Fixation des jetons de présence des membres du Comité Permanente d'Audit au titre de l'exercice 2020;

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes EXACOM AUDIT pour les exercices 2021-2022-2023;

10. Pouvoirs en vue des formalités.

2022R01870SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société : SUPER CABLES

Capital social : 20.000.000 TND

Identifiant Unique : 0495948T

Les Actionnaires de la Société SUPER CABLES S.A au capital de 20.000.000 TND sont convoqué en assemblée générale ordinaire le lundi 22 août 2022 à 13:30 heures au siège social de la société sise au GP1, Km 36 Grombalia afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du commissaire aux comptes.

2022R01873SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire en date du 16/8/2022

STE ECO ENERGY BROTHERS

Société anonyme

Au capital de 1.200.000 Dinars

MF : 1452274WAM000

RC : B4080762016

Code en Douane : 1452274W

Siège social : 4, rue Hamouda Bacha - Z.I. Ksar Said - 2086 Tunis

Usine : RN58, KM26 Sria - Sejnane - 7010 Bizerte

Tél +216 23 912 487

Email : ecoenergybro@gmail.com

Messieurs les actionnaires de la société «ECO ENERGY BROTHERS SA» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le 16/8/2022 à 9h au siège de la société au 4 Rue Hamouda Bacha ZI Ksar Said Douar Hicher 2086 La Manouba afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le mode et les délais de convocation de l'Assemblée Générale ordinaire pour les exercices 2020 et 2021 ;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour les exercices 2020 et 2021 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour les exercices 2020 et 2021;

4. Approbation des états financiers et des conventions réglementées des exercices 2020 et 2021 ;

5. Affectation des résultats des exercices 2020 et 2021

6. Nomination des Administrateurs pour les exercices 2022, 2023 et 2024;

7. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024 ;

8. Allocation des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration

9. Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

10. Pouvoirs pour formalités.

2022R01907SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE HOTEL LES OLIVIERS

S.A au capital de 6.500.000 dinars

25, Avenue Jean Jaurès Imm. STB - Tunis

MF : 514050 R/A/M/000

CNSS : 226125-18

Messieurs les actionnaires de la société Hôtel les oliviers sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra lundi 22 août 2022 à 10h à la rue de l'énergie numéro 8 - La Charguia 1 - Tunis en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration relatifs aux exercices 2015-2016- 2017

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les exercices 2015-2016 - 2017

- Approbation des Etats financiers relatifs aux exercices 2015-2016-2017

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2022401895SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MEHARI BEACH TABARKA

S.A au capital de 19.465.000 dinars

25, Avenue Jean Jaurès Imm. STB - Tunis

MF : 83623 J/A/M/000

CNSS : 220950-81

Messieurs les actionnaires de la société Méhari Beach Tabarka sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 22 août 2022 à 11h à la rue de l'énergie numéro 8 - La Charguia 1 Tunis en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration relatifs aux exercices 2014-2015-2016

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les exercices 2014-2015 - 2016

- Approbation des Etats financiers relatifs aux exercices 2014-2015-2016

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2022401896SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MEHARI HAMMAMET

S.A au capital de 19.975.000 dinars

25, Avenue Jean Jaurès Imm. STB - Tunis

MF : 323620 S/A/M/000

CNSS : 222608-90

Messieurs les actionnaires de la société méhari Hammamet sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 22 août 2022 à 9h à la rue de l'énergie numéro 8 - La Charguia 1 - Tunis en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration relatifs aux exercices 2014-2015 - 2016

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les exercices 2014-2015 - 2016

- Approbation des Etats financiers relatifs aux exercices 2014-2015-2016.

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Questions diverses.

2022401897SANB3

Deuxième convocation à l'assemblée générale ordinaire

Polyclinique Internationale Riadh - Ennasr «PIRESA» SA

Siège social : Boulevard de l'Ere Nouvelle - 2001 Enasr 2 - Ariana

RC : B2441262012

CNSS : 562106-88

L'assemblée générale ordinaire convoquée le 02 juillet 2022 à 10:00 sur première convocation n'ayant pu valablement délibérer faute d'avoir réuni le quorum requis, les actionnaires sont à nouveau convoqués en deuxième assemblée générale ordinaire le jeudi 18 août 2022 à 10h au siège social de la Polyclinique à l'effet de statuer sur l'ordre du jour paru au Journal officiel de la République Tunisienne n° 57 du 17 mai 2022 avec ajout des points proposés par les actionnaires détenant plus de 50% suivants :

- Examen de la situation financière et d'exploitation de la clinique.

- Expertise en gestion de la clinique et son exploitation.

- Etude des solutions à la crise financière.

2022401901SANB3

Deuxième Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Polyclinique Internationale Riadh-Ennasr «PIRESA» SA

Siège social : Boulevard de l'Ere Nouvelle -2001 Enasr 2 - Ariana

RC : B2441262012

CNSS : 562106-88

L'assemblée générale extraordinaire convoquée le 02 juillet 2022 à 11:30 sur première convocation n'ayant pu valablement délibérer faute d'avoir réuni le quorum requis, les actionnaires sont à nouveau convoqués en deuxième Assemblée Générale Extraordinaire le jeudi 18 août 2022 à 11h30 au siège social de la Polyclinique avec maintien de l'ordre du jour paru au journal officiel de la République Tunisienne n°57 du 17 mai 2022.

2022401902SANB3

Convocation

Société INTIGROW

S.A au capital de 2 171 040 dinars

Siège social : 13, Rue Emna Bent Wahb El Menzah 6 immatriculée au RNE sous le numéro 1634328D

Messieurs les actionnaires de la Société INTIGROW SA sont invités à assister le jeudi 4 août 2022 à dix heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31/12/2021,

2. Approbation du rapport de gestion de la société Intigrow établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31/12/2021,

3. Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2021,

4. Renouvellement du mandat des administrateurs ;

5. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;

6. Changement d'adresse;

7. Questions diverses ;

8. Quitus aux administrateurs

9. Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales.

2022401914SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2021

CAVE VITICOLE BOUARGOUB

Société Mutuelle de Base Route de Sousse Km 47 Bouargoub 8040

RNE : 0009482X

MF : 9482X/A/M/000

La Cave Viticole Bou-Argoub "Société Mutuelle de Base" invite tous les Adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire de la Société pour l'Année 2021.

L'Assemblée aura lieu le 20 août 2022 à 9H du matin au siège social de la Cave, route de Sousse Km47 Bou Argoub pour délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture du rapport moral de la Société et le Groupe pour l'exercice clôturé au 31/12/2021

2. Lecture du rapport financier de la Société et le Groupe pour l'exercice clôturé au 31/12/2021.

3. Lecture des rapports de commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé au 31/12/2021.

4. Discussion et débats.

5. Approbation des rapports et des comptes de la Société et le Groupe pour l'exercice clôturé au 31/12/2021

6. Approbation des opérations spéciales avec les membres du Conseil d'Administration et certains adhérents.

7. Répartition des résultats.

8. Quitus aux membres du conseil d'Administration

9. Approbation des nouveaux adhérents, des renonciations et retraits des adhérents.

10. Renouvellement du mandat de Monsieur le commissaire aux comptes

11. Election du tiers des membres du conseil d'administration.

Remarque :

- Cette convocation est considérée comme une invitation personnelle à tous les adhérents qui ont réglé la totalité de leurs souscriptions.

- Il est à signaler que les adhérents, désireux présenter leur candidature pour être membre du conseil d'administration, conformément aux dispositions fixées par les textes règlementaires régissant les sociétés mutuelle de base, doivent présenter leurs demandes écrites par lettre recommandée avec accusé de réception selon l'horaire administrative de l'entreprise avant 10 jours de la date de l'assemblée générale de l'année 2021, les demandes déposés directement au bureau d'ordre de la cave ne sont pas pris en compte selon l'article 27 du statut de la Société Mutuelle de Base Cave Viticole Bou-Argoub.

- La cave Viticole Bou-Argoub met à la disposition des adhérents les P.V. du conseil, les états financiers et les rapports de commissaire aux comptes de l'exercice clôturé au 31/12/2021 avant 8 jours de la date de l'assemblée générale ordinaire.

- L'adhérent empêcher peut donner un mandat légalisé pour le représenter à l'assemblée générale suivant l'article 18 du statut de la CVBA.

2022R01867SODB3

Deuxième Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société mutuelle de base de services agricoles aux aviculteurs MORNAG

Numéro RNE : 1495524

Suite à l'absence du quorum lors de la réunion de l'assemblée générale convoquée pour le 5/7/2022, les adhérents de la «société mutuelle de base de service agricole aux aviculteurs MORNAG» sont convoqués une deuxième fois à l'assemblée générale ordinaire de la société qui sera tenue le vendredi 19/8/2022 à 11h au siège de la société sise au 2 Rue Ghana, lotissement Testouri, Boumhel El Bassatine et ce, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport moral et du rapport financier de l'exercice 2020.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers

4. Accord de quitus aux administrateurs.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

6. Sors des souscriptions non libérées.

7. Changement des membres du conseil d'administration

8. Questions diverses.

Les documents comptables seront mis à leur disposition à partir du lundi 8/8/2022.

2022R01869SODB3

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

STE COOPERATIVE DES SERVICES AGRICOLES AIN NOUBA

Adresse : Av. Habib Zarrouk Kasserine Nord 1200

Capital social : 9700DT

Les membres du conseil d'administration de la société

coopérative «Ain Nouba» sise à Rue Al-Hussein Zarrouk, cité ennour, Kasserine 1200, ont l'honneur d'inviter tous les adhérents à assister à l'assemblée générale extraordinaire du 3 août 2022 à 10h dans la délégation de Kasserine Sud pour débattre des décisions suivantes :

- Lecture du rapport littéraire et financier des années 2016-2017-2018-2019-2020-2021.

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour les années 2016-2017-2018-2019-2020-2021

- Approuver le rapport financier et littéraire et acquitter les administrateurs pour les années 2016-2017-2018-2019-2020-2021.

- Acceptation de nouveaux adhérents.

- Renouvellement des membres du conseil d'administration

- Approuver l'isolement d'adhérent

- Autres.

2022401919SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Mr Habib Ben Mohamed Affes titulaire de la C.I.N n°05389016 avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 231 m² à la route de Menzel Chaker km 4 Sfax.

Que son titre de propriété étant perdu, il veut en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Ridha Koubaa et Mourad Hajjem.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2022X00928DIVD2